

PROCES - VERBAL 1/2016

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY DU MERCREDI 16 MARS 2016 A 20H00 A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015	2
1. Communications	3
1.1. Communications de la Présidente	3
1.1.1. Votations du 28 février 2016	3
1.1.2. Représentations	4
1.1.3. Représentations et invitations	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	5
2.1. Assermentation de deux Conseillers communaux MM. Pierre François CLERC ET Luc JEANNERET de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de MM. Steve MONNARD ET Ernest HUNZIKER, démissionnaires	5
2.2. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Ernest HUNZIKER, démissionnaire	6
2.3. Election d'un nouveau membre à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Roland du BOIS, démissionnaire	7
2.4. Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme	7

2.5.	Election d'un nouveau membre à l'Association de communes « Sécurité Est lausannois », en remplacement de M. Ernest HUNZIKER	7
2.6.	Préavis 01/2016 Réseau informatique - Interconnexion des bâtiments par fibre optique (FO)	8
2.7.	Préavis 02/2016 Construction d'un nouveau silo à sel	10
2.8.	Préavis 03/2016 Travaux de transformation de salles de classe des collèges Arnold Reymond, des Alpes et de Mallieu	11
2.9.	Préavis 04/2016 Indemnités du Conseil communal - Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2016 - 2021)	13
2.10.	Postulat de Madame Muriel THALMANN pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement	14
2.11.	Propositions individuelles	17
	Interpellation de M. Fabio MARCHETTO intitulée « Transmission par la ville de Pully de données personnelles d'habitants de Pully »	18
2.12.	Divers	19
2.12.1.	Réponse au postulat de M. le Conseiller Antonin CHEVALLEY	19
2.12.2.	Réponse aux postulats de MM. les Conseillers Philippe HALDY Jean-Paul CHAPUIS, Richard PFISTER et Dimitri SIMOS	19
2.12.3.	Réponse au postulat de Mme le Conseillère Monique BOLOGNINI et de M. le Conseiller Serge RINSOZ	21
2.12.4.	Mme Edith CAREY Œuvres d'art	24
2.12.5.	M. Dimitri SIMOS Street art	25
2.12.6.	M. Alexandre FREISE Ecrêteau de Pully-la Rosiaz	25
2.12.7.	M. Jean-Blaise PASCHOUD Week end musical de Pully	26

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que nous pouvons délibérer normalement selon l'art. 59 de notre règlement.

Excusés

Les Conseillères et les Conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Lucrezia CAVALLO, Claire-Lise TILLE, Marine HALDY, Messieurs Olivier BURNET, Marc EHRlich, Daniel BOLENS, Jean DUTRUIT, Jean-Pierre GALLAY, Cédric MILLIQUET, Jean-Baptiste RUSCONI, Lucien BERNARDONI, Rocco GIANNUZZI, Frédéric BONGARD, David STANEK, Steve MARION.

La Présidente salue le public et le remercie pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et aux délibérations du Conseil.

Les invités et personnalités suivantes se sont excusés : M. Jacques HALDY, député ; M. Marc ORAN, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député et M. Philippe MODOUX, député.

La Présidente :

Je salue également la présence des représentants de la presse qui nous font l'honneur de suivre nos débats. Madame Nina BRISSOT du Régional et Madame Marie NICOLIER du 24HEURES.

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

La Présidente informe que le procès-verbal de la séance du Conseil du 10 décembre 2015 a été mis à disposition des Conseillères et des Conseillers conformément au règlement. Quelqu'un en demande-t-il la lecture totale ou partielle ? Cela n'étant pas le cas, la Présidente le considère donc comme approuvé et remercie son auteur, la secrétaire Mme Jacqueline VALLOTTON, pour son travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En date du 3 décembre dernier, la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Ernest HUNZIKER et elle en donne lecture. « C'est avec beaucoup de nostalgie que je vous fais part de ma démission au sein du Conseil communal qui prendra effet à la fin de 2015 pour cause de départ de la commune. Ces années passées au sein du Conseil communal m'ont apporté beaucoup de plaisir, de satisfaction. Je vous prie de recevoir...»

M. Ernest HUNZIKER est entré au Conseil communal le 5 mars 2008. Il a fait partie de 7 commissions ad hoc. Il était membre de l'Association Sécurité Est Lausannoise et membre suppléant de la Commission d'urbanisme depuis 2011. Discret, M. HUNZIKER ne manquait jamais une séance de notre Conseil. Au

nom du Conseil communal je remercie M. HUNZIKER pour son engagement en faveur de Pully et des Monts-de-Pully et je l'en félicite chaleureusement. Je lui souhaite, ainsi qu'en votre nom à tous, beaucoup de plaisir dans sa nouvelle commune.

La Présidente a également reçu la lettre de démission de M. Roland du BOIS du parti et du groupe PLR. M. du BOIS rejoint dès maintenant le groupe des Verts'libéraux.

1.1.1. VOTATIONS DU 28 FEVRIER 2016

Les résultats se présentent de la manière suivante :

Pour les initiatives :

Objet 1 : « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage »
Taux de participation 65,7 % - refus à hauteur de 58,1 %

Objet 2 : « Pour le renvoi des criminels étrangers »
Taux de participation 66.0 % - refus à hauteur de 73,2 %

Objet 3 : « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »
Taux de participation 65,6 % - refus à hauteur de 62.7 %

Objet 4 : Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (Réfection du tunnel du Gothard)
Taux de participation 65,8 % - refus à hauteur de 53.8 %

Le 28 février 2016 était un également week end d'élections communales, tout le monde s'en rappelle évidemment.

Le taux de participation à Pully était nettement inférieur au taux qui a prévalu pour les votations fédérales.

Pour le Conseil communal la participation s'est élevée à 47,18 %. La répartition des sièges projetée à l'écran est déjà connue de l'ensemble des Conseillers et Conseillères

Pour la Municipalité le taux de participation était de 47,45 %, le nom des candidats ayant obtenu des suffrages sont projetés sur l'écran. Vous avez tous constaté que les résultats pour la Municipalité se sont fait attendre. Le taux de participation très important aux votations fédérales, ainsi que quelques problèmes d'organisation interne ont retardé le processus et j'en suis désolée. Nous avons pris des mesures afin que le dépouillement du 20 mars prochain se déroule dans de meilleures conditions et je tiens bien sûr à remercier toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui ont participé au dépouillement des scrutins, les membres du Bureau, le personnel communal ainsi que les volontaires.

1.1.2. REPRESENTATIONS

Le 24 février dernier j'ai représenté votre Conseil aux obsèques de Mme Marie-Claude Weber-Frey sœur de notre Municipale Lydia Masméjan. Ce soir nous aimerions à nouveau lui témoigner notre sympathie en nous levant et en observant quelques instants de silence.

1.1.3. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- 16 janvier : Apéritif 2016 de Promotion Pully Paudex Belmont. L'ambiance dans des décors de 1920 était particulièrement festive.
- 25 janvier : Rencontre annuelle des chefs d'entreprises et sociétés organisée par la Ville de Pully. Monsieur Christophe Dubi du CIO nous a conquis par sa présentation intéressante et très bien orchestrée.
- 13 février : Passation de relai de Quartier Solidaire à la nouvelle Association « La Mosaïque de Pully-Nord » qui s'est déroulée à la salle paroissiale de Chantemerle ayant fait le plein à cette occasion.
- 5 mars : Soirée du Chœur de dames, qui cette année était accompagné de la Chorale des Bouchers et d'accordéonistes Schwyzois qui ont su réchauffer une atmosphère refroidie par une petite tempête de neige inattendue.
- 12 mars : Soirée du Corps de Musique de Pully où jeunes musiciens et musiciens confirmés ont tous deux fait montre de leur talent.

Je n'ai malheureusement pas pu participer à l'assemblée générale de l'Entraide Senior Pully le 10 mars derniers, ainsi qu'à l'assemblée générale de l'Association d'entraide familiale qui se déroule en ce moment.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Néant

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Nous aborderons sous le point propositions individuelles de notre ordre du jour une interpellation que j'ai reçue hier soir de M. le Conseiller communal Fabio MARCHETTO relative à la transmission de données personnelles de la

Ville de Pully.

Vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance dans le délai requis dans le deuxième alinéa de l'article 56 de notre règlement de notre Conseil. Suite à la démission de M. Ernest HUNZIKER, une place s'est libérée au sein de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ». Nous avons omis de prévoir son remplacement lors de l'établissement de l'ordre du jour initial de cette séance, raison pour laquelle je vous propose, comme à l'accoutumée ou presque, une modification de l'ordre du jour. Ainsi nous ajouterons un point 5 « Election d'un nouveau membre à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois » en remplacement de M. Ernest HUNZKER, démissionnaire. Le point 5 deviendra le point 6, le point 6 deviendra le point 7 et ainsi de suite.

Une Conseillère ou un Conseiller s'oppose-t-il à cette modification d'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas. Je considère donc notre ordre du jour comme approuvé et nous allons le suivre tel qu'énoncé.

2.1. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Pierre François CLERC et Luc JEANNERET, de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Messieurs Steve MONNARD et Ernest HUNZIKER, démissionnaires

Lors de sa séance du 10 février dernier, le Bureau du Conseil a proclamé élus Conseillers communaux MM. Pierre François CLERC et Luc JEANNERET, suite à la démission de MM. les Conseillers Steve MONNARD et Ernest HUNZIKER de l'UDC.

Je prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers et je prie l'assemblée de se lever.

Selon l'article 9, al. 1 du Règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet.

Nous pouvons procéder à l'assermentation de Messieurs Pierre François CLERC et Luc JEANNERET. Selon l'article 5 du règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment.

A l'appel de votre nom, vous voudrez bien prêter serment en levant la main droite et en disant je le promets. Je vous lis donc le serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Est-ce bien cela Monsieur Pierre François CLERC que vous désirez ?

« Oui, je le promets »

Est-ce bien cela Monsieur Luc JEANNERET que vous désirez ?

« Oui, je le promets »

Je félicite MM. CLERC et JEANNERET. Je vous souhaite beaucoup de plaisir de votre nouvelle fonction de Conseiller communal et je vous invite à prendre place dans votre groupe après avoir pris possession du Règlement et de votre diplôme de Conseiller en main de notre secrétaire.

Le Conseil applaudit.

2.2. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Ernest HUNZIKER, démissionnaire

La Présidente attend une proposition.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC a le plaisir de vous proposer la candidature du tout nouveau Conseiller communal Luc JEANNERET. Merci de soutenir cette proposition.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite M. Luc JEANNERT et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.3. Election d'un nouveau membre à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. le Conseiller Roland du BOIS, démissionnaire

La Présidente attend une proposition.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Au nom des groupes PLR, nous avons l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Liliane MASSON. Liliane MASSON est actuellement membre suppléante. Nous vous remercions de la soutenir.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Mme Liliane MASSON et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

Mme Liliane MASSON était jusqu'à ce jour, comme vient de le dire M. CHEVALLAZ, membre suppléante à la Commission d'urbanisme. Il convient maintenant de procéder à son remplacement dans cette fonction.

2.4 Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme.

La Présidente attend une proposition.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Les groupes PLR ont l'honneur de vous présenter la candidature de M. Léopold CORDEY. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite M. Léopold CORDEY et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.5 Election d'un nouveau membre à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois », en remplacement de M. Ernest HUNZIKER, démissionnaire.

La Présidente attend une proposition.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Pierre François CLERC nouvellement élu. Je vous remercie de soutenir cette proposition.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite M. Pierre François CLERC et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

**2.6. Préavis 01/2016 Réseau informatique - Interconnexion des bâtiments par fibre optique (FO)
Crédit demandé CHF 850'000.00**

La Présidente invite le Président de la commission ad hoc, M. le Conseiller Léopold CORDEY, à venir faire un compte rendu succinct de son rapport.

M. Léopold CORDEY :

La commission chargée de l'examen de ce préavis s'est réunie le 29 février 2016. Elle a donné un préavis favorable à l'unanimité pour l'octroi de ce crédit de CHF 850'000.00. De son côté la Commission des finances a donné son préavis financier également à l'unanimité. Pour information j'ajouterai purement et simplement que ce préavis traite de la mise en place d'une infrastructure permettant la connexion de pratiquement tous les bâtiments communaux, écoles comprises. Ce réseau est constitué par de la fibre

optique et qui, au dire des experts, garantira durablement l'investissement envisagé. Vous avez pu aussi constater que les prestations qu'on attend de cette fibre optique et de cette nouvelle informatique qui est portée dans les écoles et les bâtiments communaux permettront d'avoir un service public très performant. Le réseau lui-même porte 7'512 mètres de longueur et qui est déjà, je dirais, équipé des tubes nécessaires ce qui évitera de très importants travaux de génie civil. Il ne reste que 795 mètres qui devront nécessiter des travaux. Sur ce tronçon même plus des trois quarts seront situés en terrains privés. Donc les routes et trottoirs seront épargnés dans une très large mesure. Sur le plan financier, on a relevé que la constitution de ce réseau de fibre optique permettra d'économiser dans les locations de lignes pour un montant de l'ordre de CHF 15'000.00. Voilà, je crois que c'est l'essentiel de ce que je pouvais vous dire. Donc la commission a donné son préavis favorable à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée.

Les Conseillers qui approuvent l'entrée en matière, l'indiquent en levant leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Christine RENAUDIN demande la parole :

Il y a un point que je n'ai pas bien compris. Si j'en réfère au schéma de la page 5/9, donc ce sont 7'512 mètres qui doivent être couverts. J'ai eu récemment un problème important et j'ai dû en référer à Swisscom, qui m'a dit que Swisscom équiperait l'entier de la commune d'ici la fin de l'année. Est-ce que le quart restant ne relève pas du domaine public et ne serait pas du ressort de Swisscom. C'est un point qui n'est pas clair dans le rapport. Je me permets de vous demander quelques précisions.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Le projet qui vous est soumis ne concerne que les liaisons entre des bâtiments communaux. Donc il est complètement déconnecté - si j'ose dire - du raccordement des bâtiments privés. Alors, je ne sais pas dans quel contexte la Conseillère a entendu ou lu que Swisscom voulait raccorder tous les bâtiments privés de la commune en fibre optique d'ici la fin de l'année. C'est un programme qui me paraît un peu ambitieux, d'autant plus qu'on a eu, on l'a expliqué en commission, différents contacts avec cet opérateur pour participer à un développement d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la commune avec une participation financière de la commune de l'ordre de 40 % avec des investissements considérables. C'est un projet qui a été abandonné puisque Swisscom a renoncé à ce projet pour le moment. Il développe un projet fibre optique qui reste dans la rue, ce

qu'on appelle en résumé PTTs qui n'a pas du tout, pour l'instant au moins, l'intention d'amener la fibre optique dans chaque bâtiment. Mais c'est deux objets totalement séparés, là on parle d'un réseau qui est un réseau communal qui relie les bâtiments de la commune et ce qui est indiqué sur le schéma que vous mentionnez dans le préavis c'est uniquement des extensions de réseau. Ce n'est pas la totalité du réseau communal, puisque certains bâtiments communaux sont déjà reliés. Je prends pour exemple le Prieuré et la Damataire, il existe déjà des liaisons fibres optiques qui ne figurent pas sur le schéma. C'est effectivement que les parties qui sont complétées par le biais de ce préavis qui figurent sur ce schéma.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles de la Municipalité, la Présidente s'abstient de les relire.

Celles et ceux qui acceptent le préavis 01/2016, sont priés de lever leur carton orange.

Le préavis 01/2016 est accepté à l'unanimité.

2.7. Préavis 02/2016 Construction d'un nouveau silo à sel Crédit demandé CHF 310'000.00

La Présidente invite le président de la commission ad hoc, M. le Conseiller Pierre LOTH à venir faire part d'un résumé de son rapport.

M. Pierre LOTH :

La commission chargée d'étudier le préavis 02/2016 s'est retrouvée le 2 mars 2016 dans les locaux de la Damataire. En présence des représentants de la direction des travaux, M. ZOLLIKER, Municipal, M. LASSUEUR, chef de service et de M. El Rhazi, ingénieur. Nous les remercions d'emblée pour les renseignements apportés à la commission. Historique : Il y a deux ans la Municipalité avait retiré le projet, dont le coût était trop élevé. Coût dû à son implantation difficile au site de la Damataire et un stockage de 180 tonnes trop élevé. Le stockage a été réduit à 112 tonnes, le site de Rochettaz a été retenu de préférence à celui de la STEP dont l'avenir est incertain. L'intégration d'un silo de 15 mètres de haut dans son environnement, un parking au-dessus d'un terrain de foot, estompé par une lisière forestière, a provoqué plusieurs remarques. Le silo lui-même est en bois, ce qui facilitera son intégration. La sécurité a été questionnée, des mesures seront prises pour empêcher les enfants d'en faire une tour de grimpe. Des justificatifs pour le prix des fondations ont été fournis. L'implantation à Rochettaz a passé avec succès à l'enquête. La Commission des finances a donné à l'unanimité son préavis favorable à ce projet. Ce projet a été ensuite mis au vote, 8 commissaires se sont prononcés en sa faveur et 1 s'est abstenu.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée.

Les Conseillers qui approuvent l'entrée en matière, lèvent leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Mme Simone COLLET demande la parole :

Sans vouloir en aucune façon remettre en cause la pertinence de l'implantation indispensable d'un silo à sel, permettez-moi cependant de formuler un vœu, afin que cette haute construction juchée sur ses échasses métalliques ne paraisse à l'œil des promeneurs et des usagers du site, comme un clou planté dans le paysage. Est-t-il envisageable de planter quelques arbres à même d'en dissimuler à moindre frais l'aspect quelque peu inesthétique de ces grands pieds hauts de plusieurs mètres. Merci d'y réfléchir.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Nous avons eu l'occasion de le dire à la commission. Nous allons étudier la pose éventuelle de quelques arbres. Mais je ne peux pas vous la garantir ce soir. Peut-être une information concernant la sécurité. Je peux également vous dire que la pose d'une clôture autour du silo est à l'étude et qu'elle sera sans doute posée, ceci dans le cadre financier présenté pour le préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent le préavis 02/2016, sont priés de lever leur carton orange.

Le préavis 02/2016 est accepté à une large majorité, 1 avis contraire et 4 abstentions.

La Présidente remercie M. Pierre LOTH et la prie de regagner sa place.

**2.8. Préavis 03/2016 Travaux de transformation de salles de classe des collèges Arnold Reymond, des Alpes et de Mallieu
Crédit demandé CHF 580'000.00**

La Présidente, en l'absence de la présidente de la commission ad hoc, invite son rapporteur, M. le Conseiller Bernard MONTAVON, à venir faire part d'un résumé de son rapport.

M. Bernard MONTAVON :

Un petit peu au pied levé je vais vous parler du rapport de la commission en rapport avec ce préavis « Travaux de transformation de salles de classe de collèges Arnold Reymond, des Alpes et de Mallieu », en faisant un résumé succinct du rapport de la commission établi par Mme TILLE qui est absente ce soir. Très bien établi à mon sens. Un très bon résumé des discussions au sein de la commission. Le préavis qui nous est soumis fait référence à la LEO c'est-à-dire la loi sur l'enseignement obligatoire qui a été adoptée par le peuple Vaudois en 2011. Il en découle que le domaine pédagogique revient désormais, complètement, du point de vue décision et prise en charge financière au Canton, alors que les communes sont responsables du domaine des infrastructures. Le degré secondaire appartient donc aux communes et elles en ont les compétences et elles doivent rassembler les classes qui se trouvent dans d'autres bâtiments. Pour cette raison il est prévu que le degré secondaire soit rassemblé à Arnold Reymond. De ce fait, différentes salles se trouvant les autres établissements, c'est-à-dire au collège des Alpes pour ce qui est de la salle des sciences et Jules Loth pour ce qui concerne la salle nutritionnelle, ainsi appelée d'une manière un petit peu amusante - puisqu'il s'agit de cours de cuisine, seront rapatriées à Arnold Reymond. Une ancienne salle d'informatique à Mallieu sera également transformée en APEMS, comme ce que deviendra finalement le collège Jules Loth, destiné donc à l'avenir à recevoir les jeunes en scolarité le matin, à midi et le soir après les cours. Ceci également après une décision du peuple Vaudois en 2009. En résumé : Au sein de la commission les questions ont plutôt porté sur l'aspect financier des choses que sur le fond - je dirais - en relation avec ces dispositions légales, réglementaires par rapport aux honoraires des architectes qui reviennent régulièrement. Il nous a été répondu que ceux-ci étaient corrects et correspondaient à une échelle en vigueur en la matière et qu'ils étaient tout à fait dans la norme. D'autres questions ont été également posées en relation avec des coûts plus particuliers, des coûts plus généraux en la matière et là-aussi on nous a dit qu'il était question d'estimations, qu'il ne fallait pas trop se soucier de cette question, étant donné que il y aurait des appels d'offres qui finalement permettraient de préciser ces montants avant adjudication. Sur la base de ces éléments la commission ad hoc s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce préavis, tout comme l'a fait précédemment la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, Les Conseillers qui approuvent l'entrée en matière, lèvent leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

Au nom de l'UDC j'ai deux questions à poser à Mme Lydia MASMEJAN. La première : Combien de m² globalement sont touchés par ces transformations de CHF 580'000.00 ? Quel est le prix moyen de ces frais au m² ? Merci pour votre réponse.

Mme Lydia MASMEJAN :

Voilà la réponse à la double question de Mme Annie MUMENTHALER. Concernant le nombre de m² globalement touchés par CHF 580'000.00 de transformation, et bien la réponse est de 586 m² et la deuxième question quel est le prix moyen de ces frais au m² ? Eh bien, CHF 580'000.00 divisés par 586 m², cela fait CHF 989,77. Je préciserais, suite à vos questions qu'il ne s'agit pas de travaux de rénovations courants, qui pourraient être comparés à la rénovation d'un appartement ou d'une classe d'enseignement standard. En effet, la création d'une nouvelle salle de science nécessite la mise en place de pupitres intégrant des techniques onéreuses pour sécuriser l'usage de gaz ou d'électricité par exemple. De plus, pour la nouvelle salle d'enseignement nutritionnel près de 50 % de la valeur des travaux est dévolu à l'achat des équipements, postes de travail de cuisine qui sont également composés de dispositifs de sécurité pour l'usage du gaz et de l'électricité. En résumé, il n'y a pas simplement de la transformation dans ces frais, mais il y a également beaucoup d'acquisition d'appareils électriques, notamment pour le cours d'éducation nutritionnelle.

M. Michel GODART demande la parole :

Dans le présent préavis il ne figure nulle part un poste se rapportant à un éventuel désamiantage, étant donné que le collège date d'avant 1989, date à laquelle l'emploi d'amiante a été interdit. Il y a fort à parier que dans les revêtements de sol en lino ou en carrelage et éventuellement dans les faux plafonds, on risque de trouver de l'amiante, comme ça été dans les travaux précédents. J'aimerais savoir si c'est un oubli ou bien si ça va être fait et rajouté dans le préavis.

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Cette question a bien évidemment été étudiée. C'est quelque chose qu'on étudie chaque fois qu'il y a des travaux à faire dans une construction de la commune de Pully. Les travaux de désamiantage, de contrôle ont été faits précédemment à la fin de l'avant-projet. Donc ces questions ont été préalablement déjà réglées.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent le préavis 03/2016, sont priés de lever leur carton orange.

Le préavis 03/2016 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie M. Bernard MONTAVON et le prie de regagner sa place.

2.9. Préavis 04/2016 Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers

communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2016-2021)

La Présidente invite la présidente de la commission, Mme la Conseillère Muriel THALMANN à venir faire part d'un résumé de son rapport.

Mme Muriel THALMANN :

Conformément à l'art. 16 du Règlement du Conseil communal, le Bureau du Conseil nous propose de fixer les indemnités du Conseil communal pour la nouvelle législature. La dernière révision date du 13 octobre 2011. Le Bureau propose de maintenir inchangées les rétributions des différentes personnes, à l'exception de celle du secrétaire suppléant dont la rémunération horaire serait augmentée, passant de CHF 20.— à CHF 35.—. Après discussion, la commission ad hoc vous propose aussi d'augmenter la rémunération horaire des scrutateurs, donc de passer à CHF 25.— de l'heure. La conclusion amendée du préavis a été acceptée à l'unanimité et donc au vu du résultat du vote, nous vous proposons d'accepter la proposition amendée du Bureau, soit une augmentation du tarif horaire du secrétaire suppléant à CHF 35.— et la rémunération horaire des scrutateurs à CHF 25.—.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Les Conseillers qui approuvent l'entrée en matière, le montre en levant leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond, en précisant que le Bureau s'est prononcé en faveur de l'amendement de la commission, le texte mis en discussion est donc celui amendé par la commission.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis 04/2016, le signifient en levant leur carton orange.

Le préavis 04/2016 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme THALMANN et la prie de regagner sa place.

2.10. Postulat de Madame Muriel THALMANN pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement

La Présidente invite la présidente de la commission, Mme la Conseillère Anne SCHRANZ à venir faire part d'un résumé de son rapport.

Mme Anne SCHRANZ :

La commission ad hoc s'est bien réunie, en lieu, date et composition indiquée dans le rapport, qui vous résume d'ailleurs aussi le contenu de la séance. Je n'y reviendrai donc pas. Les commissaires ont tous apprécié les réponses fournies par Mme la Municipale Lydia MASMENJAN aux points soulevés par le postulat de Mme THALMANN, mais leurs conclusions diffèrent. La postulante et trois autres personnes souhaitent malgré tout une réponse écrite qui engage la Municipalité. Une courte majorité de 5 commissaires estime cela inadéquat et obtient ainsi le vote de la commission en faveur du classement.

La Présidente :

Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais rappeler que le 10 décembre dernier le Conseil communal a conformément à l'article 69 de notre Règlement « Renvoyer la proposition à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ». Comme vous venez de l'entendre, la commission est favorable au classement du postulat. Le Conseil doit décider maintenant s'il entend suivre ou non les recommandations de sa commission.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Les Conseillers qui approuvent l'entrée en matière, lèvent leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

Le postulat de Mme THALMANN soulève de vraies et bonnes questions en matière de politique du logement. Les commissionnaires l'ont relevé dans la conclusion du rapport. De même dans cette même conclusion, il est fait allusion d'un souhait d'avoir ces réponses - excellentes d'après ce que nous avons étendu - par écrit. C'est pour ces raisons et du fait que le postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité que je proposerais qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour que nous obtenions une réponse par écrit pour ces points qui devraient nous faciliter, lors des prochains préavis sur le thème, d'avoir des éléments concrets et je prends à témoin la difficulté qu'on a eu à traiter le préavis du quartier des Roches.

Mme Anne VIRREDAZ demande la parole :

Le groupe des Verts souhaite aussi soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour obtenir des informations complémentaires et aussi nous souhaiterions émettre un vœu, c'est que la Municipalité se penche davantage sur les différentes possibilités qui sont à sa disposition pour encourager la construction de logements abordables à Pully. Nous nous

réjouissons certes de la réalisation future du quartier des Boverattes, mais cela ne va pas mettre fin au problème lancinant de la pénurie de logements à loyer abordable à Pully. Il existe différents moyens qui ont été cités dans le postulat de Mme THALMANN, il existe aussi des expériences, notamment à Montreux, qui est parvenu à améliorer la situation sur le marché immobilier par la négociation avec des investisseurs et des promoteurs pour obtenir lors de toutes constructions aussi certains quotas de loyer modéré. Donc, le vœu serait aussi de s'inspirer de ces expériences qui se déroulent dans d'autres communes et de nous indiquer de quelle manière ces expériences pourraient aussi être utilisées à Pully. Je vous remercie de votre attention et vous remercie de soutenir le renvoi à la Municipalité.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Le PLR ne veut pas soutenir ce postulat, du fait que plusieurs préavis ont été traités devant ce Conseil. Un dernièrement a été retiré et nous pensons qu'il est plus opportun d'ouvrir le débat lorsque différents préavis reviendront devant le Conseil. Nous pourrions discuter pleinement sur les sujets particuliers.

M. Lucien GANI demande la parole :

En complément de ce que nous indique M. CHEVALLAZ, je voudrais ajouter les constatations suivantes : La demande du postulat de Mme THALMANN va dans le sens de trois considérations, dont Mme la Municipale MASMEJAN nous a indiqué que pour la première, c'est-à-dire la constitution d'une réserve pour des logements à loyer abordable, cela n'était tout simplement pas possible du point de vue légal et réglementaire. Pour les deux autres, c'est-à-dire le droit de superficie et les plans de quartiers, la Municipalité, la commune de Pully agit déjà dans ce sens-là, toutes les fois que cela est possible. Elle l'a montré dans les derniers préavis qui ont été présentés à votre Conseil. Mme THALMANN la Conseillère souhaiterait tout de même que, au moins sur ces deux points, la pratique de la Municipalité soit systématisée, c'est-à-dire soit incluse dans une réglementation qui serait contraignante pour la Municipalité. Je trouve cela, déjà pas très sympathique vis-à-vis de notre Municipalité si elle s'engage à agir selon certaines règles. Elle va le faire, mais surtout il me paraît difficile d'argumenter en faveur d'une réglementation qui serait contraignante et qui ne laisserait pas de souplesse à la Municipalité pour agir de cas en cas, comme on l'a vu pour le préavis des Roches où il n'est simplement pas possible à la Municipalité d'imposer une réglementation particulière aux propriétaires ou aux promoteurs. Il ne faut donc pas lui lier les mains à la Municipalité par une réglementation qui sera par ailleurs très difficile à rédiger. C'est la raison pour laquelle je vous propose de ne pas surcharger la Municipalité de travaux supplémentaires de rédaction d'un rapport et donc de classer ce postulat.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je voulais juste préciser que je ne parlais pas de réglementation, mais je parle de bonnes pratiques, d'analyse, de guide en fait. Mais pas du tout d'une réglementation. Mais je pensais que le fait de l'analyser, de le mettre sur papier, d'avoir une sorte de bonnes pratiques, c'était une aide à la

procédure. Donc je voulais juste préciser ceci et je vous remercie.

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

C'est juste une précision, je pense que sur le premier point, la possibilité de créer un fond d'acquisition d'immeubles ou de biens ou de terrain est possible pour une commune, mais il est possible sur un solde actif de la fin d'un exercice. Je ne dis pas qu'il faut le faire, mais je dis simplement que les communes ont cette possibilité de le faire, du point de vue comptable et dans les règles.

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

D'abord j'aimerais dire, que c'est tout parti confondu, maintenant un vœu général et celui de la Municipalité dans son complet quels que soient les partis auxquels nous appartenons de créer sur la commune de Pully une politique du logement. Ça fait partie du programme de législature et je crois qu'on ne peut plus dire que c'est l'apanage de l'un ou de l'autre parti politique. Nous sommes tous d'accord sur cette pénurie de logements et la nécessité de créer des logements à Pully. Je le rappelle, ça fait partie de notre programme de législature. Maintenant concernant ce postulat, j'aimerais juste quand même apporter quelques précisions dont une qui a été apportée tout à l'heure concernant la constitution d'un fonds d'acquisition, comme vient de le dire M. GUILLEN. La constitution d'un fonds d'acquisition pour le logement à loyer abordable. En fait il n'est pas possible d'affecter une part de l'impôt à une dépense particulière. Et c'est ce que demande Mme THALMANN si on lit clairement et littéralement son texte, c'est ce qu'elle demande et la réponse est déjà donnée aujourd'hui, ce n'est pas possible. Ce qui est possible de faire c'est de clôturer les comptes, une fois que l'on a un bénéfice, de consacrer, mais encore il faut avoir un bénéfice, une part de ce bénéfice à un fonds. Ce que l'on a fait déjà, et on a un fonds actuellement pour l'acquisition d'immeubles de CHF 2'000'000.00. Maintenant ce principe, il a, il faut le savoir effectivement un inconvénient, c'est qu'on ne peut après utiliser cet argent que pour cela et plus pour autre chose. Ni pour un autre projet social, ni pour un autre projet qui plairait à un autre parti. Ce n'est plus possible de l'affecter à autre chose, donc d'un point de vue comptable et de gestion des affaires communales, ça n'a pas que des avantages. La deuxième chose, concernant le droit de superficie, j'aimerais quand même vous dire que c'est ce qu'on a l'intention de faire, c'est pratiqué et c'est ce que l'on fait aux Boverattes. C'est ce qu'on a l'intention de faire aux anciens moulins, donc c'est un système auquel la Municipalité est ouverte et qui est très pratiqué ce qui permet de mettre des prix maximum comme on l'a fait pour les Boverattes. Pour les plans de quartier concernant les règles qui nous permettraient d'obliger le propriétaire de construire des logements à loyer abordable, j'aimerais juste vous informer de l'avis de droit de l'étude Bourgeois, Muller, qui nous dit que ce n'est pas possible. Alors ce n'est qu'un avis de droit, ce n'est pas une jurisprudence du Tribunal fédéral, ce n'est pas une loi, mais sachez quand même que nous avons consulté et demandé un avis de droit et que la réponse est pour l'instant négative. Je voulais quand même vous donner ces trois éléments pour que vous les connaissiez avant de prendre votre décision. Cela dit, c'est très volontiers que la Municipalité répondra, si vous

le désirez, à ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente rappelle que la commission propose de classer ce postulat. Je rappelle qui si ce postulat était accepté il serait renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport comme vient de le dire notre Municipale. La Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui sont d'accord avec la commission ad hoc de classer ce postulat lèvent leur carton orange ?

Le postulat est classé par 46 voix en faveur du classement, contre 34 en faveur du renvoi à la Municipalité et deux abstentions.

La Présidente remercie Mme SCHRANZ et la prie de regagner sa place.

2.11. Propositions individuelles

La Présidente : J'ai reçu hier soir une interpellation de M. Fabio MARCHETTO intitulée « Transmission par la Ville de Pully de données personnelles d'habitants de la commune à des fins commerciales ou publicitaires ». Selon l'article 70 de notre règlement chaque membre peut par voie d'interpellation demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. L'interpellation pour être déposée doit être appuyée par 5 membres au moins. Est-ce bien le cas ?

Effectivement c'est bien le cas.

Je passe la parole à M. MARCHETTO pour qu'il nous expose son interpellation.

M. Fabio MARCHETTO :

Mon interpellation se fait l'écho de préoccupations de certains citoyens de notre commune qui ont appris par la radio lundi matin dans le cadre de l'émission « On en parle » puis relayé par la presse 24Heures dans l'édition du même jour que 70 % des Vaudois ont vu leurs données personnelles transmises par leur commune à la Fondation BVA et que celle-ci transmet ou peut transmettre les données en question à des tiers à des fins publicitaires ou commerciales. J'ai donc adressé une interpellation à ce sujet à Mme la Présidente du Conseil communal et à M. Le Syndic. Cette interpellation comporte 7 questions. C'est de savoir si la commune peut confirmer qu'elle a transmis ou transmet à la Fondation BVA des données personnelles des résidents sur le territoire de la commune. Quel type de données ont été communiquées sachant que dans les formulaires d'arrivée dans la commune, non seulement le nom, le prénom, l'âge, mais également l'employeur pour les personnes de nationalité Suisse, la profession et la religion sont fournis. J'aimerais également savoir si la Municipalité peut confirmer que ces données n'ont pas été vendues ou fournies à des tiers par la Fondation BVA.

J'aimerais également savoir, si dans l'hypothèse de où ces transmissions auraient été faites à titre onéreux, quel est le prix que la commune a obtenu pour chacune de ces données. J'aimerais également que la Municipalité nous réponde sur le point de savoir, si elle a informé les personnes concernées, comme le prévoit la loi vaudoise sur la protection des données personnelles, de la possibilité de cette communication à un tiers et de la finalité également du traitement. J'aimerais également savoir si la Municipalité entend prendre des mesures et lesquelles pour pallier ce qui semble être un certain nombre de manquements par rapport à la loi que je viens de vous citer.

La Présidente demande si la Municipalité désire répondre immédiatement ou à la séance prochaine.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je remercie M. MARCHETTO de nous avoir transmis son interpellation, dont nous avons pris connaissance dans la matinée. Certaines réponses sont assez immédiates d'autres nécessitent que l'on complète de manière fouillée l'information du Conseil. On préfère effectivement répondre de manière exhaustive sur l'ensemble des questions lors de la prochaine séance.

La Présidente : Nous en prenons note et je remercie M. le Syndic.

2.12. Divers

2.12.1 Vous avez reçu un certain nombre de réponses à différents postulats, nous allons les passer les uns après les autres en commençant par la réponse au postulat de M. Le Conseiller Antonin CHEVALLEY « Pour l'achat d'un dispositif de vote électronique ». **Lors de sa séance du 5 février 2014 votre Conseil a décidé de renvoyer le postulat de M. CHEVALLEY pour étude et rapport. Aujourd'hui la Municipalité nous présente son rapport. J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité**

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Je suis ravi d'avoir enfin le rapport à mon postulat. Cependant, je m'attendais à un argumentaire un peu plus développé que les arguments qui avaient été ressortis en commission il y a déjà de ça plusieurs mois. C'est tout ce que j'ai à dire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente déclare que nous sommes en présence effectivement d'une réponse qui ne contient aucune proposition qui soit de la compétence du Conseil communal, donc le Conseil communal prend connaissance mais ne vote pas.

2.12.2. Réponses aux postulats de MM. les Conseillers Philippe HALDY, feu Jean-Paul CHAPUIS, Richard PFISTER et Dimitri SIMOS. Lors de ses séances du 10 novembre 2010, 30 avril 2014 et la 24 septembre 2014. Votre Conseil a décidé de renvoyer ces postulats à la Municipalité pour étude et rapport.

Nous avons reçu il y a quelques jours la réponse de la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion sur ces réponses.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Mon postulat qui était une motion à l'origine, mais que j'ai accepté de transformer en postulat pour qu'il ait une chance de faire du chemin était intitulé pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit. Donc il y a deux volets. Sur le premier volet, j'ai constaté avec satisfaction la mise en place de la démarche participative, qui va dans la même voie que celle que j'imaginai lorsque j'avais déposé le postulat et là j'en remercie la Municipalité. En ce qui concerne le deuxième volet qui concerne l'avenue du Tirage en particulier, que je considère comme une mesure de réduction du trafic de transit, alors là, je ne suis absolument pas satisfait de la réponse de la Municipalité, car malgré le développement d'un certain nombre d'arguments de poids qui sont en faveur de la mise en double sens de l'avenue du Tirage, on met cette proposition à l'écart et même si actuellement on n'a pas eu de préavis formel qui montre que le Tirage ne sera plus jamais mis à double sens, j'estime au moins que je dois formuler le vœu que la Municipalité garde cette possibilité dans sa politique d'urbanisme futur pour le centre de Pully en tenant compte notamment de la possibilité de ne déboucher au haut du Tirage pas directement dans l'avenue de Lavaux, mais de passer par le Pré de la Tour sur le carrefour de la Clergère. Ce qui élimine le désavantage majeur de ma proposition aux yeux des experts qui est d'engorger ce qu'on appelle la partie Ouest de l'Avenue de Lavaux. J'adresse ce vœu à la Municipalité. Je ne présente pas de nouvelle motion ou nouveau postulat pour l'instant et je vous remercie de votre attention.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je remercie la Municipalité et le service des SI pour cette réponse détaillée et je note avec plaisir que la Municipalité partage le point de vue des Verts, en tout cas concernant l'interphase Gare-Clergère à pieds. Selon la réponse au postulat, elle est qualifiée de pas confortable et d'indirecte puisqu'on prévoit d'avoir environ 5 minutes à pieds entre l'arrêt de bus de la Gare et celui de la Clergère. Donc en ce sens on voit que la proposition qui est faite de prolonger les lignes 4 et 25 est une proposition qui ira dans le sens d'une amélioration des transports publics. Je remercie la Municipalité pour cette réponse. Je suis aussi heureux de voir qu'un arrêt traversant et centralisé sur la place de la Gare est tout à fait envisageable et sera étudié lors de la conception de la future place de la Gare. Donc ma question, quel est l'échéancier ? Quand est-ce que nous aurons enfin une place de la Gare qui soit désencombrée ?

M. Philippe HALDY demande la parole :

Je tiens à remercier la Municipalité pour cette réponse sur la demande d'un plan directeur du trafic à Pully comportant toute la commune. On a reçu des réponses qui sont extrêmement complètes par rapport aux discussions que nous avons eues auparavant où seul le trafic touchant le

centre-ville était abordé. Je dois de ce côté-là dire que je suis satisfait. J'ai constaté aussi, d'après les chiffres qui nous ont été donnés dans la réponse, que le trafic de transit à Pully a énormément diminué depuis une dizaine d'années. Apparemment depuis 2005 il est en descente et il va encore diminuer dans les projections jusqu'à 2030. Si ces projections s'avèrent justes, la Ville de Pully sera tout à fait une ville agréable à vivre parce qu'on y aura moins de trafic de transit. Mais j'ai toutefois deux points que je voulais aborder qui sont peut-être un peu traités ou légèrement mis de côté. D'une part c'est l'axe fort de transit qui est le Boulevard de la Forêt, qui va être, malheureusement, extrêmement handicapé par sa transformation avec la suppression des arrêts baignoires. Les bus qui ne pourront plus être dépassés et un trafic qui sera extrêmement ralenti sur la partie de Lausanne. Pully n'y est peut-être pas pour grand-chose, mais Pully va se faire raboter un axe de transit et ces gens vont devoir passer ailleurs. Et ailleurs, cela veut dire par l'Avenue de Lavaux pour aller à Lausanne. Il y a une chose qui n'a pas été du tout abordée, mais qui va être actuelle d'ici peu à Lausanne, c'est la fermeture du Grand Pont, qui va produire, probablement un engorgement massif de l'avenue de Lavaux pour lequel je serais heureux que l'on puisse avoir une fois une réponse de la réaction que l'on pourra avoir par rapport à un axe, qui à l'heure actuelle fonctionne très bien, mais qui pourrait être par la suite un énorme bouchon qui pourrait nous créer des difficultés au centre de Pully.

La Présidente remercie M. le Conseiller HALDY.

M. Alexis BALLY demande la parole :

Je tiens d'abord à saluer cette réponse, qui décrit d'une manière assez exhaustive les mesures de gestion de la mobilité. Notamment, comme utilisateur régulier du vélo et des transports publics, je salue les mesures, encore très modestes pour le vélo. Par contre pour les transports publics on est bien desservi. Il est question là-dedans de la Gare, des accès qui ont été nettement améliorés. Il me semble que le projet doit-être terminé. Mais alors, c'est beaucoup plus pratique qu'avant. Ça correspond bien à la description qu'on nous avons faite en commission, mais c'est d'un sinistre. Ces murs en béton nus, immenses. Enfin vraiment c'est froid et sinistre. J'estime que le temps d'attente ça fait partie du voyage dans le temps, les transports publics. L'aspect d'une gare ça permet, soit d'atténuer ou de renforcer les désagréments de l'attente et là il y aurait vraiment à faire. Ce n'est pas ces maigres et chétifs mourants de lierre qui vont y changer grand-chose. Alors, je remercie d'avance la Municipalité d'empoigner le problème et de rendre cette gare un peu plus attractive. Je vous remercie.

La Présidente remercie M. Alexis BALLY pour son intervention.

La parole n'est plus demandée.

- 2.12.3.** Nous passons maintenant au postulat de Mme le Conseillère Monique BOLOGNINI et de M. le Conseiller Serge RONSOZ « En vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socioculturel à Pully. Lors de la séance 14 mars 2012, votre Conseil avait décidé de renvoyer ce postulat à la Municipalité. La réponse de la Municipalité nous est fournie.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Lorsqu'il y a quelques années déjà nous interrogeons la Municipalité sur l'état d'avancement de l'étude sur l'opportunité de créer un centre socioculturel à Pully, on nous répondait chi va piano, va sano. On ne saurait soutenir que le rapport présenté répond aux espoirs légitimes que pouvait soulever une telle réponse. Rapport établi après un temps de réflexion de quatre ans et qui est lacunaire, puisqu'il ne présente même pas le budget prévisionnel requis par les postulants, alors même que des résultats de l'étude effectuées ont démontré, je cite le rapport en page 5, qu'il y avait bien un intérêt de la population pour la création d'un centre d'animation socioculturel à Pully. Mais cette absence de budget n'est toutefois pas la lacune la plus significative. Ce rapport écarte l'opportunité de créer un tel centre à Pully en considérant que les besoins en matière d'accès à l'information, de coordination des activités existantes et de développement des activités socioculturelles sont prioritaires par rapport aux besoins de disposer d'un espace de rencontre à proprement parler. Il recommande donc de procéder à une telle démarche structurelle bien qu'il ne soit pas certain qu'elle sera planifiée au vu de la description sommaire qui en est faite et de l'absence de définition des moyens qui devraient être mis en œuvre. Quoiqu'il en soit, faire d'un centre socioculturel un simple espace de rencontre, un outil parmi d'autres pour répondre à cette démarche d'information et de coordination est tellement réducteur que l'on doit se demander si le rapport présenté répond vraiment au postulat. A notre avis tel n'est manifestement pas le cas et cela étonne d'autant plus que l'un des objectifs de la législature est de favoriser et de contribuer à la création d'un centre socioculturel. Il est donc objectivement difficile, sinon impossible de se prononcer dans un sens ou dans l'autre sur l'opportunité de la création d'un centre socioculturel. Nous vous proposons donc de ne pas entrer en discussion sur ce rapport, en invitant la Municipalité à répondre au postulat en mettant véritablement en œuvre les actions qu'elle décrivait dans son rapport de législature, à savoir, analyser les attentes pour un centre socioculturel et inventorier les activités existantes et les synergies possibles. Comme pour la démarche structurelle dont parle ce rapport, un an pour le faire semble un délai très raisonnable. Cette proposition est une motion d'ordre au sens de l'article 84 de notre règlement.

La Présidente remercie M. le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD.

M. le syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Sans entrer dans un débat juridique sur votre règlement. La Municipalité a

proposé à votre Conseil un rapport à ce postulat. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Le Conseil n'a pas à accepter ou refuser ce rapport, comme le disait un politicien français, si vous n'êtes pas content de ma réponse, mais c'est ma réponse, c'est un certain Georges Marchais. En fait, c'est un peu le cas. Le rapport à un postulat donne une information par rapport à des questions qui ont été posées. Je crois que l'on dit aussi dans ce rapport, que c'est une situation intermédiaire. Mais c'est l'état de la situation aujourd'hui au mois de février 2016 ou un petit peu plus tôt, puisque ce rapport a été adopté sauf erreur en fin 2015. Le Conseil a d'autres possibilités d'intervenir s'il le souhaite sur ce sujet. Mais, pour l'instant le rapport est ce qu'il est et il n'y en aura pas d'autre.

La Présidente rappelle effectivement aux Conseillers que des propositions ultérieures de la compétence du Conseil peuvent toujours être envisageables.

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je crois que j'ai proposé une motion d'ordre au sens de l'article 84 dans le règlement. Il me semble qu'effectivement les rapports ne font pas l'objet de votation, mais font l'objet de discussion et ma motion d'ordre demande simplement que la discussion que l'on devrait avoir sur ce rapport soit différée, le cas échéant, pour laisser la possibilité à la Municipalité de compléter son rapport, si elle ne veut pas le faire c'est son affaire. Mais la motion d'ordre doit-être traitée.

La Présidente rappelle l'article 84, motion d'ordre. Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne la procédure sans toucher au fond même. Alinéa 2, si la motion est adoptée par cinq membres elle est mise en discussion et soumise au vote en priorité à toutes propositions ou votation. Elle ne peut pas être toutefois opposée à la demande de renvoi prévu à l'article 85 qui est le renvoi de la discussion. Mais lorsque vous mettez en avant cette motion d'ordre, elle ne peut s'appliquer que lorsqu'il y a une proposition de vote, ce qui n'est pas le cas pour la réponse à un postulat.

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Il est tout à fait clair qu'il n'y a pas de vote sur la réponse à un postulat. Alors là il n'y a aucun doute là-dessus. En revanche il y a une discussion et dans le cadre de cette discussion les Conseillers peuvent s'exprimer sur le fond.

La Présidente : c'est ce que nous faisons maintenant.

M. PASCHOUD : Non, c'est cela que je propose de faire plus tard. C'est pour ça que cette discussion-là est l'objet qu'on peut renvoyer, simplement à une séance ultérieure. La Municipalité peut revenir avec sa même réponse. On pourra à ce moment-là entrer en discussion sur le fond. Mais je pense que le fond peut-être complété. La réponse peut être complétée avec certains éléments qui pour l'instant maquent. Je prends un exemple, ce rapport propose une étude d'une année. Recommandation

une étude d'une année et sur la base des résultats de cette étude on pourrait savoir s'il est nécessaire, ou pas, ou quelle serait là le rôle d'un éventuel centre socioculturel ? C'est dommage qu'on nous propose un rapport où la réponse à cette étude qui est proposée, qui est envisagée par la Municipalité, n'est même pas commencée, ou en voie d'être commencée. J'entends on nous donne à décider quelque chose sur lequel on n'a pas tous les éléments de réponses. On ne peut pas discuter si on n'a pas tous les éléments de réponse.

La Présidente : Mais le rapport au postulat n'ouvre pas ou ne mène pas à une décision. Vous venez de parler de décision, mais à d'une discussion.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

J'aime bien qu'on utilise toutes les possibilités du règlement pour faire à peu près tout et n'importe quoi. J'aime bien M. le Conseiller PASCHOUD qui utilise la discussion pour nous dire tout le mal qu'il pense de la réponse de la Municipalité. Puis après avoir dit tout le mal qu'il pense de la réponse de la Municipalité propose de clore la discussion, puis de la reporter. Si jamais vous votez sur cette motion d'ordre, moi je vous invite à la repousser, parce qu'il n'y aura pas d'autre réponse au postulat. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais on n'a pas dit que cet objet allait s'arrêter là. Il y a des réflexions qui vont se poursuivre au niveau de cette Municipalité et vraisemblablement au niveau de la prochaine. Et voilà. Mais la réponse à ce postulat est celle que vous avez et vous pouvez reporter la discussion au mois d'avril, au mois de mai, au mois de juin, ce sera la même réponse. Je ne vois pas très bien où est l'intérêt.

Mme Christine RENAUDIN demande la parole :

J'aimerais juste dire que, je cite tout et n'importe quoi n'est pas très élégant. Donc, M. le Syndic je suis sensible à votre démarche. Mais je trouve pour être sympathique, puisque nous essayons d'être sympathiques envers la Municipalité que la Municipalité pourrait aussi être sympathique envers les Conseillers communaux. Et je trouve que tout et n'importe quoi est un peu sévère.

La Présidente : M. PASCHOUD maintenez-vous votre motion d'ordre ? Sur la base des informations qui vous ont été transmises par M. le Syndic.

M. Jean-Blaise PASCHOUD :

J'ai beaucoup d'hésitation compte tenu de ce qui a été dit. Je pense que juridiquement j'ai raison, mais comme je vais abandonner ce Conseil, je ne tiens pas à provoquer un précédent qui va handicaper toute la prochaine législature. Donc, j'admets que la réponse, et je le dis maintenant ouvertement, est insatisfaisante, elle est incomplète et ne permet pas, en tout cas à notre groupe, de prendre une décision définitive sur l'existence ou la non existence d'un centre socioculturel. Je relève d'autant plus que la Municipalité avait fait de ce centre un des objectifs de sa législature. Et tout à l'heure Mme MASMEJAN avait expressément insisté sur le fait que la politique du logement était un objectif de cette législature. Alors il y a des objectifs que la Municipalité

suit et d'autres qui sont beaucoup plus légers, facilement abandonnables.

La Présidente prend note de l'insatisfaction face à cette réponse de la Municipalité.

Nous sommes toujours au point divers. Nous avons passé au travers des différentes réponses aux postulats. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer à propos des divers.

2.12.4. Mme Edith CAREY demande la parole :

Je veux parler d'un tout autre sujet, celui du déplacement de la mosaïque de la place Neuve au quai de la gare de Pully-sud. Ça rejoint en partie l'intervention d'Alexis BALLY qui trouvait que la gare était beaucoup trop austère. Un Conseiller communal me faisait récemment part de son étonnement, que la mosaïque qui se trouvait à l'entrée de la place Neuve ait été déplacée sur le quai de gare. Cela me réjouissait de voir que quelqu'un se souciait du sort des œuvres d'art à l'extérieur. Je dois vous dire que c'est toujours avec un grand déplaisir que je vois des gamins sur la sculpture d'Yves DANA qui n'avait certainement pas été créée dans ce but. Ceci pendant que les mamans assises sur le rebord du bassin bavardent sans se soucier de ce que font leurs gamins, sans penser que ça pourrait être dangereux, puisque ce sont des enfants très jeunes qui pourraient tomber ou bien se blesser. Je ne suis pas contre le déplacement de cette mosaïque, je vais dire pour plusieurs raisons. D'abord la Municipalité s'en est ouverte à l'artiste qui a donné son accord. Cela ne s'est donc pas fait en douce derrière son dos, contre son gré. Deuxièmement je n'ai jamais remarqué en allant faire mes courses quelqu'un jeter un coup d'œil sur la mosaïque. Elle aura peut-être plus de chance d'attirer l'attention maintenant qu'elle se trouve sur le quai de gare. Peut-être que certains voyageurs en attendant leur train daigneront y jeter un coup d'œil. Et ceux qui passeront dans un inter city très rapide seront peut-être intrigués de voir qu'il y a une œuvre d'art sur un quai de gare. Mais je dois vous avouer que moi-même je ne me suis pas rendu compte de l'importance des dimensions de cette mosaïque, de sa monumentalité avant de la voir dressée sur le quai. Il est vrai que jadis les mosaïques ornaient les sols des villas romaines. Nous pouvons le constater en allant visiter les mosaïques de Boscéaz près d'Orbe. Mais, je vais vous donner un exemple beaucoup plus proche de nous dans le temps. L'artiste Alexandre Cingria a décoré de trois mosaïques le mur du fond de l'ancien arsenal de Genève situé en face de l'hôtel de ville en plein cœur de la vieille ville. Un autre artiste d'origine genevoise, mais qui a vécu dans le canton de Vaud, Marcel Poncet a aussi créé une petite mosaïque présentant les armoiries de la ville de Genève et qui se dresse aussi au centre de la vieille ville. Donc c'est tout à fait faisable. Une dernière remarque, les stations du métro M2 de Lausanne sont décorées d'œuvres d'artistes contemporains. Pourquoi pas les quais de gare ? Il me plairait de penser que Pully ait fait œuvre de pionnier et peut-être que son exemple sera suivi par d'autres villes du canton et au-delà qui penseront à décorer les quais de gare d'œuvres d'arts autant que de plantes vertes.

La présidente remercie Mme Edith CAREY pour son intervention.

2.12.5. M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Très rapidement j'aimerais revenir sur la proposition de Mme CAREY. Effectivement les artistes contemporains exposent aussi, parfois illégalement en faisant du street art et c'est vrai comme on parlait des jeunes enfants qui jouent sur les statues. Les enfants aiment aussi bien dessiner sur les murs à la maison et aussi dans les rues et je trouverais intéressant que la Municipalité s'ouvre à des concours de street art, notamment pour décorer les quais de gare. Et ce serait tout à fait intéressant. Il y a des choses très intéressantes qui se font, je vous invite à taper sur Google street art et vous verrez que des choses très intéressantes peuvent se faire.

2.12.6. M. Alexandre FREISE demande la parole :

J'aimerais parler d'une autre œuvre d'art de Pully, qui n'a pas une aussi grande valeur que celle qui est bien placée à la gare. C'est un simple panneau de Pully-la Rosiaz qui délimitait bien la commune de Pully de la commune de Lausanne. Ça fait trois mois j'avais fait une remarque à la Municipalité, quand est-ce qu'on allait remettre de panneau ? C'est à peu près derrière la station BP au Boulevard de la forêt, mais rien n'a été fait. Est-ce que c'est dans les oubliettes ou est-ce qu'on cherche à faire une œuvre d'art ?

La présidente remercie M. Alexandre FREISE pour son intervention.

2.12.7. M. Jean-blaise PASCHOUD demande la parole :

Je prends la parole tout simplement pour recommander le week-end musical de Pully qui aura lieu le 22, 23 et 24 avril 2016, au cours duquel vous pourrez entendre un concert donné par les professeurs de l'école de musique de Pully. Je vous le recommande très chaleureusement. Toutes ces manifestations, de toutes sortes de musique, sont toutes gratuites.

La présidente remercie M. Jean-Blaise PASCHOUD pour son intervention.

Y a-t-il encore d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je clos ces débats il est 21h35. Je vous remercie de notre présence et de votre engagement. Je vous donne rendez-vous au mercredi 27 avril 2016 dans cette même salle.

La Présidente :

La secrétaire :

Nathalie Jaquerod

Jacqueline Vallotton